Besoin de faire le point sur sa santé et ses droits ? Réalisez votre bilan de santé gratuit



Le bilan de santé est un **examen médical préventif** proposé aux assurés sociaux affiliés au régime général de la Sécurité Sociale et

totalement pris en charge par l'Assurance Maladie.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?







LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- Un entretien avec un **agent d'accueil** (accueil, point sur vos droits...)
- Une consultation auprès de **différents professionnels de santé** (répondant à vos diverses questions : alimentation, tabac, bien être...)
- Des **examens médicaux et biologiques** (prise de sang, examen bucco-dentaire, test dépistage, mesure tension artérielle...)

RÉSULTATS

- Le compte-rendu de l'examen vous sera envoyé, ainsi qu'à votre médecin traitant
- Si besoin, il vous sera proposé des orientations et examens complémentaires



Pour en savoir plus, contactez votre caisse d'assurance maladie:

- Par mail:
 connectez-vous
 sur votre compte
 ameli, rubrique
 « Ma messagerie »
- Par téléphone : appelez au 36 46 (service 0,06 €/min + prix appel)